

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 967 annulant l'arrêté n° 229 du 29 mars 1945.

n° 967

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 août 1945

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro

1 août 1945

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** l'arrêté n° 229 du 29 mars 1945 pro mulguant en Cote Française des Somalis divers arrêtés du 8 novembre 1944 relatifs aux tarifs métropolitains de certaines indemnités et heures supplémentaires du personnel des services extérieurs des P.T.T.,

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1 er. — L'arrêté n° 229 du 29 mars 1945 susvisé est annulé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera et enregistré au Journal Officiel de la Colonie.

**J. BEYRIES.**